EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORIENVAL

Envoyé en préfecture le 18/02/2025
Reçu en préfecture le 18/02/2025
Publié le
ID : 060-216004259-20250130-DEL042025-DE

N° 04/2025

Séance du 30 janvier 2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 8

Absents : 6

Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
24/01/2025

Date d'affichage
24/01/2025

L'an deux mil vingt-quatre, le 30 janvier à 19h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la commune de Morienval, sous la présidence, par Mme RULENCE Dorothée, maire, dûment convoqués le 24/01/2025.

Etaient présents :
Mme RULENCE Dorothée ; M. DE SOUSA Jean François ; Mme SOLINAS Brigitte ; M. DELAHAYE Frédéric ; Mme DETOURBET Marie Charlotte ; M. LECHEVALIER Gilles ; Mme DE WAELE Isabelle ; Mme PAILLARD Elodie

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et Procuration(s) :
Mme DERRIEN Véronique donne pouvoir à M. DE SOUSA Jean François
M. DELBAR Jean Pierre donne pouvoir à M. DELAHAYE Frédéric
Mme CHARTIER Florence donne pouvoir à Mme DETOURBET Marie Charlotte
M. KOUAOVI Éric donne pouvoir à Mme RULENCE Dorothée
M. MOREAU Régis donne pouvoir à Mme SOLINAS Brigitte

Etai(ent) excusé(s) : Mme GAMEIRO Lucie

Etai(ent) non excusé(s) : Néant

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance :** Mme DETOURBET Marie Charlotte

OBJET

LA VIDEOPROTECTION : DEMANDE DE SUBVENTION

Dans une démarche de prévention de délinquance et suite à l'augmentation des dégradation, infractions et autres incivilités sur les domaines public et privé de la commune de Morienval, Mme la Maire informe le conseil municipal de sa rencontre avec la gendarmerie afin de se doter d'un système de vidéo protection urbaine sur certains sites sensibles. Cette rencontre a permis d'estimer le nombre de caméras à installer dans la commune. Au vu de la configuration de Morienval, il faut compter 18 cameras dont 10 sont indispensables. Le coût estimé est entre 8 et 10 000 € HT par caméra. Mme la Maire sollicite le conseil municipal de lui accorder le pouvoir de déposer des demandes de subventions.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la démarche d'installation de vidéo protection au centre de bourg de la commune,
- **AUTORISE** Mme la Maire à déposer des demandes de subventions auprès de l'Etat et/ou la Région des Hauts de France et le Département de l'Oise et la CCPV susceptibles d'accorder une subvention dans ce domaine.

Ainsi fait et délibéré le 30/01/2025, À Morienval
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Dorothée RULENCE,
Maire

MAIRIE DE MORIENVAL (OISE)